

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction  
de la gestion du personnel*

Bureau du personnel officier

**Arrêté du 21 septembre 2017 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné  
servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ1726611A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L.4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

M. Maxime Dodré est recruté au grade de capitaine (premier échelon – indice brut : 682), en qualité d'officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense pour occuper un emploi d'expert biologiste, au sein du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale, à Pontoise (95), pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps des officiers de gendarmerie.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 21 septembre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le général de division,  
adjoint au directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,  
É.-P. MOLOWA*